

En savoir plus

Les missions du CIJF en détail

Le CIJF a pour mission de :

- proposer au CPF les principes et règles s'appliquant aux Jeux ;
- veiller à leur mise en application et à leur respect ;
- informer et sensibiliser les États et gouvernements membres de l'OIF à leur existence, leur intérêt et la nécessité de les faire connaître ;
- soumettre des propositions sur le choix du pays hôte des Jeux à l'approbation du Sommet ou de la CMF ;
- soumettre sa proposition de changement de la date des Jeux au CPF ;
- soumettre le budget conventionnel des Jeux pour adoption à la CMF ou, à défaut, au CPF ;
- préparer et superviser l'organisation des Jeux, en étroite collaboration avec le pays hôte, en prenant toutes les mesures et initiatives adéquates, en les mettant en action et en veillant à leur aboutissement ;
- établir le cahier des charges des Jeux et veiller à la bonne organisation locale des Jeux par le Comité national des Jeux de la Francophonie (CNJF) ;
- contrôler l'exécution du budget du CNJF par l'examen et l'approbation d'un rapport intermédiaire et du rapport final produit par le CNJF ;
- produire à l'intention du CPF un rapport intermédiaire et un rapport final sur le mandat confié au CNJF ;
- assurer, par tous les moyens appropriés, la promotion et la diffusion vers le public des Jeux ;
- protéger la propriété exclusive des Jeux et les droits en découlant, notamment les droits de parrainage, de diffusion et de retransmission, de production commerciale reliés aux Jeux ;
- créer une commission médicale internationale et approuver le règlement médical ;
- formuler, à destination de la CMF, toute proposition utile dans le cadre des missions lui incombant ;
- exécuter toutes autres tâches nécessaires à la réalisation de son mandat.

URL source: <https://www.jeux.francophonie.org/content/en-savoir-plus>